

Contrat Educatif Local - Adoption de la programmation 2000 - Sollicitation des différents partenaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Contrat Educatif Local signé le 16 juillet 1999 entre l'Etat et la Ville représente l'instrument essentiel d'organisation des activités des enfants et des jeunes de 6 à 16 ans hors temps scolaire. Il a vocation à constituer le cadre d'un acte éducatif global, cohérent et partagé par les différents acteurs de l'éducation.

Le Contrat Educatif Local est le volet «éducation» du Contrat de Ville.

La Ville de Besançon a tenu à s'engager dans un Contrat Educatif Local citoyen, fondé sur les principes suivants : solidarité et accessibilité à tous, recherche de la mixité sociale, participation des parents et des familles, continuité de l'action éducative dans le temps.

La programmation 2000 du CEL traduit ces principes fondamentaux ainsi que les priorités que les différents partenaires à ce contrat s'étaient données :

- coordonner et valoriser les actions conduites en période de vacances scolaires
- coordonner les actions d'aide à la réussite scolaire et tenter d'évaluer leurs résultats au regard de l'ensemble de la chaîne éducative.

La programmation a été élaborée par un Comité de Pilotage du 17 mai co-présidé par le Premier Adjoint et le Secrétaire Général de la Préfecture, réunissant les services de l'Etat (Inspection Académique, Préfecture, DRJS, DRAC), de la Ville, du FAS et de la CAF (qui n'est pas signataire du CEL mais finance de nombreuses actions).

Les deux grands axes d'intervention (vacances et aide à la réussite scolaire) se retrouvent dans les trois volets de la programmation 2000 :

- Top Vacances : cette opération regroupe, sous un titre générique, toutes les activités de loisirs offertes aux 6/16 ans pendant les vacances sur le territoire bisontin et certains sites de la Franche-Comté, sous réserve qu'elles correspondent aux principes fondamentaux du CEL. Il est en particulier mis l'accent sur les notions de mixité sociale et d'accessibilité financière des activités à toutes les familles, quelles que soient leurs ressources.

Le dispositif Top Vacances constitue un développement et une réorientation de «l'opération vacances» conduite les années précédentes. Il inclut ainsi des partenaires nouveaux qui ont accepté d'adopter un système de tarification variable selon le niveau de ressources des usagers (les fonds alloués par les partenaires au CEL venant compenser la perte financière ainsi occasionnée). Les intervenants traditionnels de ce domaine ont pour leur part infléchi leurs actions de manière à mieux prendre en compte les objectifs du CEL.

Top Vacances fait l'objet d'une communication dans une brochure spécifique.

La priorité «aide à la réussite scolaire» se décline en deux parties :

- **Accompagnement scolaire** : ce volet du CEL regroupe les actions d'aide aux devoirs menées par les structures municipales et associatives, ainsi que la mise en place d'une formation pour les intervenants en accompagnement scolaire.

- **Action éducative et citoyenne** : cet axe reprend à la fois les projets à l'initiative des établissements scolaires, et des actions ayant pour objet l'éducation à la citoyenneté.

L'ensemble de ces actions fait l'objet d'un financement existant dans le cadre du budget primitif 2000 de chaque délégation et est récapitulé dans l'annexe technique ci-après. Les participations financières de la Ville font l'objet de délibérations spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2000 du Contrat Educatif Local et son plan de financement,

- d'autoriser M. le Maire à :

* solliciter les participations de l'Etat, de la CAF et du FAS

* réaffecter aux Maîtres d'Ouvrage désignés dans les décisions attributives communiquées par les financeurs la part qui leur revient après encaissement par la Ville et inscription par décision modificative de l'exercice

* signer les conventions à intervenir avec les associations Bisonsport, Orchamps vacances, ESB-M, SNB, MJC Palente au titre de la modification de leur politique tarifaire.

Contrat Educatif Local

Volet Vie Sociale des Quartiers

		Maître d'ouvrage	Ville	Etat FIV	Etat autres serv.	Région	Département	FAS	CAF Subv.	CAF Prest.	CDC	District	Bailleur	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total	
<i>Accompagnement scolaire - Action éducative / CEL</i>																		
Grette	Accompagnement scolaire	Centre d'Animation Grette	60 410					48 050	45 000						1 200		154 660	
Montrapon	Accompagnement scolaire Montrapon	Ville de Besançon	109 076					67 242	67 242								243 560	
Montrapon	Séjour accompagné scolaire enfants 6ème MPT Montrapon	Ville de Besançon	42 000							12 000					11 860	4 000	69 860	
Clairs-Soleils	Accompagnement scolaire Clairs-Soleils	Ville de Besançon	111 520					72 000	76 880						3 600		264 000	
Palente	Accompagnement scolaire MJC Palente	MJC Palente	60 650	15 000	97 900		15 000	45 000	48 035								281 585	
Saint-Ferjeux	Accompagnement scolaire CQ de Saint-Ferjeux	CQ Saint-Ferjeux	81 770		90 000	18 000		90 000	96 000	42 124							417 894	
Centre-Ville	Tambour Battant - Accompagnement scolaire	Tambour Battant	10 000														10 000	

Contrat Educatif Local

Volet Vie Sociale des Quartiers

		Maitre d'ouvrage	Ville	Etat FIV	Etat autres serv.	Région	Département	FAS	CAF Subv.	CAF Prest.	CDC	District	Bailleur	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total
<i>Accompagnement scolaire - Action éducative / CEL (suite)</i>																	
Planoise	Accompagnement scolaire PARI	Association PARI	30 000		270 000	10 000	50 000	120 000	150 000						68 000		698 000
Tous quartiers	Formation des accompagnateurs scolaires	Ville de Besançon	10 000	10 000				6 000	6 000								32 000
	Total		515 426	25 000	457 900	28 000	65 000	448 292	489 157	54 124	0	0	0	0	84 660	4 000	2 175 559

Contrat Educatif Local

Volet Vie Sociale des Quartiers

		Maître d'ouvrage	Ville	Etat FIV	Etat autres serv.	Région	Département	FAS	CAF Subv.	CAF Prest.	CDC	District	Bailleur	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total	
<i>Action éducative / CEL - TOP Vacances été</i>																		
Planoise	MPT	Ville de Besançon	16 780	8 390	8 390				22 373							640	56 573	
Montrapon	MPT	Ville de Besançon	22 554	11 277	11 277				30 072							5 900	81 080	
La Grette	Centre d'animation	Ville de Besançon	24 118	12 059	12 059				32 157								80 393	
Clairs-Soleils	Centre d'Animation	Ville de Besançon	26 604	13 302	13 302				35 472							4 080	92 760	
Palente	CLSH Vacances MJC Palente	MJC Palente	34 035	20 700	52 517		5 000		27 600	92 500					47 535	154 246	434 133	
Palente	MJC Palente	MJC	5 220	2 610	2 610				6 960								17 400	
Orchamps	Orchamps Vacances	Orchamps Vacances	5 904	2 952	2 952				7 872								19 680	
Saint-Ferjeux	Centre de Loisirs Sans Hébergement 6-12 ans Saint-Ferjeux	Comité de Saint-Ferjeux	7 500	7 500					10 000	29 000					3 000	77 000	134 000	
Saint-Ferjeux Amitié	Centre de Loisirs Sans Hébergement Amitié	Comité de Saint-Ferjeux	4 950	4 950					6 600	16 500						5 500	38 500	

Contrat Educatif Local

Volet Vie Sociale des Quartiers

	Maitre d'ouvrage	Ville	Etat FIV	Etat autres serv.	Région	Département	FAS	CAF Subv.	CAF Prest.	CDC	District	Bailleur	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total
<i>Action éducative / CEL - TOP Vacances été (suite)</i>																
Saint-Ferjeux	Vacances d'été 13-17 ans	3 600	3 600					4 800	20 925					1 600	24 500	59 025
Tous quartiers	ASEP	11 436	4 248	4 248				11 328	32 106						15 740	79 106
Tous quartiers	Communication Top Vacances	14 400	14 400					19 200								48 000
Tous quartiers	Sport Nautique Bisontin Canoë Kayak	5 427	2 714	2 714				7 236								18 091
Tous quartiers	ESB M	7 100	3 550	3 550				9 465								23 665
Tous quartiers	Caisse des Ecoles															
Tous quartiers	Bisonsports	11 448	5 724	5 724				15 264								38 160
Tous quartiers	Loisirs-Vacances Familiales	53 800	23 700				30 000	53 800							14 000	175 300
Total		254 876	141 676	119 343	0	5 000	30 000	300 199	191 031	0	0	0	0	52 135	301 606	1 395 866

Contrat Educatif Local

Volet Vie Sociale des Quartiers

		Maitre d'ouvrage	Ville	Etat FIV	Etat autres serv.	Région	Département	FAS	CAF Subv.	CAF Prest.	CDC	District	Bailleur	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total
<i>Action éducative / CEL - TOP Vacances hors été</i>																	
Saint-Ferjeux	Aide complémentaire aux projets collectifs de jeunes	Comité de Saint-Ferjeux	dossier non retenu														
Saint-Ferjeux	Animation des jeunes du quartier Rosemont/Saint-Ferjeux	Comité de Saint-Ferjeux	dossier non retenu														
Saint-Ferjeux	Ouverture de l'Atelier Multimédia	Comité de Saint-Ferjeux	dossier non retenu														
Planoise	Solidarité Planoise	Scouts de France	15 000												13 750	10 000	38 750
Planoise	Dürer en jeux	Franças	dossier en attente														
Planoise	Espace de Loisirs et de Rencontres pour les préadolescents	Franças	dossier en attente														
Planoise	Animation du secteur Rembrandt-Renoir-Rubens	Franças	dossier en attente														

Contrat Educatif Local

Volet Vie Sociale des Quartiers

		Maître d'ouvrage	Ville	Etat FIV	Etat autres serv.	Région	Département	FAS	CAF Subv.	CAF Prest.	CDC	District	Bailleur	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total
<i>Action éducative / CEL - TOP Vacances hors été (suite)</i>																	
Orchamps/Palente	Ludothèque Orchamps/Palente	Francas	167 629	20 000			20 000	15 000	105 086						23 100		350 815
Palente	CLSH Vacances	MJC	7 825	6 000	24 250		10 000		8 000	46 000					16 200	85 209	203 484
Palente/Orchamps	Stages multisports	Association Sportive des Orchamps	1 825	2 000	9 501	1 500			1 500						15 000		31 326
Tous quartiers	MAPE		dossier non retenu														
Tous quartiers	Scouts Musulmans de France	Scouts Musulmans	20 000	10 000			10 000	25 000					30 000		40 000	10 000	145 000
Tous quartiers	Top Vacances Olympiades 2000	Ville de Besançon	35 000	35 000													70 000
Total			247 279	73 000	33 751	1 500	40 000	40 000	114 586	46 000	0	0	30 000	0	108 050	105 209	839 375

Contrat Educatif Local

Volet Vie Sociale des Quartiers

		Maitre d'ouvrage	Ville	Etat FIV	Etat autres serv.	Région	Département	FAS	CAF Subv.	CAF Prest.	CDC	District	Bailleur	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total	
<i>Accompagnement scolaire - Action éducative / CEL - Action éducative et citoyenne</i>																		
La Grette	Aide à la réussite scolaire et éducation à la citoyenneté	Ecole Sainte-Famille	7 000	7 000										5 000	2 000		21 000	
Saint-Ferjeux	Activités artistiques pour les élèves en difficulté scolaire	Ecole primaire Jules Ferry	220 000	15 000												130 400	365 400	
Saint-Ferjeux	Projet petite enfance - Ecole Jules Ferry	Ecole maternelle Jules Ferry	attendre réponse Etat															
Planoise	Accès à la culture et aux nouvelles technologies des publics prioritaires	ARETE	30 000	50 000	122 900			35 000								12 800	250 700	
Planoise	Education à la citoyenneté	ARETE	5 000	36 000				5 000	2 000								48 000	
Planoise	OCCÉ Coopérative scolaire CM2 Charles Fourier	Ecole Fourrier 2	dossier non retenu															

Contrat Educatif Local

Volet Vie Sociale des Quartiers

		Maitre d'ouvrage	Ville	Etat FIV	Etat autres serv.	Région	Département	FAS	CAF Subv.	CAF Prest.	CDC	District	Bailleur	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total	
<i>Accompagnement scolaire - Action éducative / CEL - Action éducative et citoyenne</i>																		
Montrapon	Découverte d'un milieu social géographique différent	Ville de Besançon	dossier non retenu															
Palente	Expression orale « expression écrite »	Ecole élémentaire Condorcet	dossier non retenu															
Palente	Projet d'école 1997-2000	Maternelle Jean Zay	dossier non retenu															
Tous quartiers	La Ruée vers l'Or	Ville de Besançon	20 000						20 000						10 000			50 000
Tous quartiers	De l'Ecole à la Cité	Ville de Besançon	80 000	40 000				10 000	30 000									160 000
Total			362 000	148 000	122 900	0	0	50 000	52 000	0	0	0	0	5 000	12 000	143 200	895 100	

Contrat Educatif Local - Récapitulatif

Volet Vie Sociale des Quartiers

Quartiers	Ville	Etat FIV	Etat autres serv.	Région	Département	FAS	CAF Subv.	CAF Prest.	CDC	District	Bailleur	PLIE	Autres recettes	Usagers	Total TTC
Accompagnement scolaire/contrat éducatif local/CEL	515 426	25 000	457 900	28 000	6 500	448 292	489 157	54 124	0	0	0	0	84 660	4 000	2 175 559
Action éducative/CEL Top Vacances été	254 876	141 676	119 343	0	5 000	30 000	300 199	191 031	0	0	0	0	52 135	301 606	1 395 866
Action éducative/CEL Top Vacances hors été	247 279	73 000	33 751	1 500	40 000	40 000	114 586	46 000	0	0	30 000	0	108 050	105 209	839 375
Action éducative/CEL - Action éducative et citoyenne	362 000	148 000	122 900	0	0	50 000	52 000	0	0	0	0	5 000	12 000	143 200	895 100
Total CEL	1 379 581	387 676	733 894	29 500	110 000	568 292	955 942	291 155	0	0	30 000	5 000	256 845	554 015	5 305 900

«**M. VUILLEMIN** : Dans le droit fil de ce que vient de dire le Maire, je vais essayer d'être rapide. Les objectifs généraux, les principes du Contrat Educatif Local ont déjà été présentés à notre assemblée l'an dernier donc je n'insisterai pas sinon peut-être pour rappeler les principes puisque des questions ont été posées précédemment et que parmi ces principes il y a la participation des parents et des familles qui est bien inscrite parmi les principes d'action de ce Contrat Educatif Local.

Il s'agit aujourd'hui d'une part d'adopter la programmation 2000 et d'autre part de solliciter les différents partenaires.

La programmation 2000 se caractérise par une chose qui est nouvelle : l'opération baptisée TOP VACANCES. Elle est nouvelle au moins pour deux raisons, d'une part parce qu'elle concerne toutes les activités de loisirs offertes aux 6-16 ans pendant les vacances sur le territoire bisontin et aussi parce qu'elle inclut, c'est nouveau, des partenaires nouveaux qui ont accepté d'adopter un système de tarification variable selon le niveau de ressources des usagers. Vous avez trouvé sur vos tables une brochure concernant cette opération TOP VACANCES, qui présente l'ensemble des activités proposées sur le site de Besançon voire au-delà par l'ensemble, j'insiste bien parce qu'avant chacun avait sa petite brochure, des partenaires de cette opération. Cela me paraît tout à fait positif.

Les autres objectifs, vous vous en souvenez, avaient été évoqués l'an dernier : l'accompagnement scolaire, la réussite scolaire et l'action éducative et citoyenne, on vient d'en parler un peu et puis sont annexés à la délibération des tableaux qui définissent les participations financières des différents partenaires.

M. POMEZ : Cela fait un an que nous avons signé le Contrat Educatif Local entre la Ville et l'Etat qui s'inscrit bien sûr comme le volet éducatif du contrat de ville et il me semble important ce soir de réaffirmer les objectifs de ce Contrat Educatif Local pour qu'il ne soit pas simplement un empilage ou un catalogue de dispositifs extra-scolaires ou alors une surcharge de la journée scolaire avec une approche d'aide aux devoirs mais bien peut-être pour qu'on puisse imaginer, que l'on puisse avoir des outils d'évaluation par rapport aux objectifs de ce Contrat Educatif Local. Par exemple par rapport à l'accès, avons-nous évalué quels sont les enfants qui ont pu avoir accès à une activité alors qu'auparavant il n'y en avait pas ? Avons-nous pu évaluer, alors qu'on parle de la victoire des Bleus hier soir, quelles actions d'insertion par le sport pouvons-nous mettre en place, c'est-à-dire comment, pour les jeunes qui fréquentent durant les activités extra-scolaires les activités sportives ou culturelles, se répercutent-elles par la suite dans les clubs sportifs de la Ville de Besançon ? Arrivons-nous aussi à mesurer si la proposition d'offres éducatives que nous faisons sur l'extra-scolaire correspond bien à la mixité sociale ou à la mixité des publics ? Je parle éventuellement du public des filles, est-ce qu'il y a suffisamment d'activités, notamment sportives qui s'adressent à ce public-là ? Bref, sur cette première partie qui est l'accessibilité des publics, nous devrions mettre en place de véritables outils d'évaluation pour ne pas s'arrêter à un simple catalogue de dispositifs déjà existants.

Sur la chaîne éducative puisque c'est le deuxième objectif du Contrat Educatif Local, moi je me pose la question de la place de tous les acteurs. Comment peut-on vouloir une chaîne éducative qui intègre les familles alors que même dans le comité de pilotage du Contrat Educatif Local il n'y a ni association de jeunes, ni acteurs éducatifs, ni place pour les parents d'élèves ou les associations de parents d'élèves. Je réitère ma demande pour que tous ces acteurs-là soient partie prenante du Contrat Educatif Local,

pour qu'il y ait la mise en place de lieux de coordination pour permettre à tous ces acteurs aussi de se rencontrer pour avoir une vision globale de l'approche éducative sur la ville.

Et je crois pour finir que c'est vraiment le moment aujourd'hui de saisir l'opportunité par exemple de la restauration scolaire, on l'a vu tout à l'heure, sur l'aspect technique pour penser aujourd'hui, vous ne serez pas surpris de mon propos, à un véritable centre périscolaire sur la Ville de Besançon qui élimine la garderie, les restaurants scolaires du midi et l'étude du soir et puis pour aussi aménager à Besançon les rythmes de vie afin qu'on pense une nouvelle façon de voir la journée scolaire de l'enfant et d'y intégrer l'ensemble de nos activités sportives qui sont si primées par ailleurs, et les activités culturelles. Voilà les deux propositions que je vous ferai en la suite du Contrat Educatif Local.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je lis comme l'an passé : «instrument unique d'organisation des activités des enfants hors temps scolaire», pour moi c'est trop rigide et c'est la raison pour laquelle je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous reprochez à cette deuxième ligne du rapport ? Si on enlève unique, vous êtes d'accord, vous votez le rapport ? Cela me paraît bien compliqué, on verra cela plus tard.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons sur ce Contrat Educatif Local. Nous déplorons quand même, même s'il y a des opérations qui ont l'air d'être pas mal, que pour l'accompagnement scolaire, on soit obligé de pallier les carences de l'Education Nationale.

M. THIRIET : Moi, je veux défendre le «unique». Je veux le défendre pour une raison simple et vous le savez, c'est que nous avons une offre qui était disséminée, une offre qui faisait qu'on pouvait trouver sur l'ensemble de la ville et puis dans le TOP VACANCES, des bonnes «enfiles» et des moins bonnes. L'objectif, on en a discuté en commission, c'était que l'on fédère l'ensemble de ces actions, non pas qu'on les domine mais qu'on les fédère afin que chacun trouve sa place dans un dispositif qui avait comme objectif, cela a été rappelé, la mixité sociale et l'accessibilité. L'accessibilité, il faut le comprendre tout simplement par la facilité d'accès tout bêtement, basique.

M. BONNET : Je reconnais ce souci de rationalisation mais présentez-le alors comme instrument unique offert par le service public.

M. VUILLEMIN : Je vais essayer de reprendre simplement deux ou trois points. Je ne reviens pas sur l'unique. Simplement cela peut paraître peut-être administratif mais cet adjectif figurait dans la circulaire ministérielle et elle a été reprise. C'est peut-être idiot mais c'est comme cela.

Je voudrais quand même dire qu'à Besançon lorsqu'on a négocié ce Contrat Educatif Local avec les autorités représentant l'Etat, et pour ne pas laisser croire qu'on prend tout ce qui est dans les différents documents, il y a un certain nombre de choses que nous avons souhaitées, voire que nous avons imposées, qui n'étaient pas précisément prévues par les différentes circulaires. Je tenais à le rappeler. Cela a été dit l'année dernière mais bien entendu on oublie.

A Christophe POMEZ, je voudrais rappeler que le Contrat Educatif Local a un an, laissons-le grandir, laissons-le prendre sa place, toute la place qui lui revient. Il faut être ambitieux bien sûr mais je veux dire qu'il faut quand même laisser aux acteurs, aux différents partenaires le temps de s'approprier ce nouvel outil. Cela dit, ce que tu as dit effectivement ce sont des objectifs, je suis bien d'accord mais il faut aussi se donner le temps de les atteindre. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième, je voudrais rappeler que ce Contrat Educatif Local découle d'un certain nombre de choses. Première chose, d'un état des lieux que nous avons dressé, ce que la Ville n'avait jamais fait auparavant. On parle d'accompagnement scolaire, mais on en fait depuis 1984 et on a toujours l'impression qu'on découvre des choses, etc. Le soutien scolaire, l'accompagnement scolaire, je suis de ceux qui l'ont mis en place en 1989 au début du mandat précédent en distinguant les apprentissages fondamentaux qui relèvent des enseignants à l'école et l'aide aux devoirs, l'aide à la lecture qui relèvent d'autres dans des structures annexes. Cela a déjà été dit il y a dix ans. Pour l'état des lieux, je rappelle que globalement, s'agissant des actions péri, para, extra-scolaires, c'était un chiffre de l'ordre de 33 MF consacrés par la Ville à ces différentes activités. Il faut de temps en temps avoir la mémoire des chiffres même si je veux bien qu'on oublie un petit peu tout cela. La Ville ne fait pas rien et elle le fait depuis longtemps. On peut toujours améliorer les choses, peut-être que certaines choses n'étaient pas bien faites, c'est possible mais on a la volonté d'avancer, de progresser et essayer toujours de faire mieux.

Premièrement donc état des lieux et deuxièmement dialogue, on a toujours l'impression de dire qu'on a inventé les choses, etc. C'est le résultat du dialogue avec tous les partenaires, partenaires institutionnels bien sûr mais aussi partenaires de terrain. Il faut rappeler d'ailleurs le principe de fonctionnement qu'on a retenu et qui est celui du contrat de ville avec un comité de pilotage. Sauf erreur de ma part dans le comité de pilotage du contrat de ville, il n'y a pas forcément de représentants d'associations de terrain, etc. Je rappelle que le Contrat Educatif Local c'est le volet éducatif du contrat de ville, on a calqué un peu le même dispositif, ce qui ne veut pas dire que ce dialogue ne s'établit pas, ne se déroule pas au niveau en-dessous, c'est-à-dire au niveau de l'école avec le projet d'école et les partenaires qui interviennent. C'est là que doivent se faire la réflexion, le dialogue et le montage du projet et le comité de pilotage se prononce. Mais je crois qu'il faut distinguer ce niveau de fonctionnement qui nous paraît pertinent.

M. LE MAIRE : Si on remplaçait l'instrument unique par l'instrument essentiel d'organisation, ce ne serait pas mieux ? Cela vous conviendrait Monsieur BONNET ? Je fais un pas en votre direction ce soir. Alors on met l'instrument essentiel, ça ne dérange pas ?

M. VUILLEMIN : Pas du tout».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de la Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité, deux Conseillers s'abstenant.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.